

FO Assurances

Mobilisés contre la régression sociale



INTERVIEW

Interview de Mathieu Cornillaud et Blandine Chedemail, délégués syndicaux FO de l'établissement MACIF Pôle Nord-Ouest

Force Ouvrière a appelé les salariés de la MACIF à la grève ce lundi 12 septembre. Dans quel contexte général s'est effectué cet appel ?

MC – Les salariés sont frappés de plein fouet par les conséquences de la financiarisation du secteur des assurances, avec nombre de restructurations, de réorganisations et de fusions. La dernière fusion en date est celle du groupe COVEA, qui a regroupé en une seule entité la MAAF, la GMF et les MMA (soit plus de 21 000 salariés en France et des prévisions de baisse de plus de 25% des effectifs dans les 5 prochaines années). En dix ans par ailleurs, nous sommes passés de 1200 mutuelles de santé à moins de 500. L'intégralité du secteur assurantiel est concernée par ce processus : en juillet 2016, les deux groupements professionnels existants (mutuelles d'assurance et sociétés d'assurance) ont été réunis en un seul : la Fédération Française de l'Assurance.

Quelle est la situation des salariés au sein de la MACIF ?

BC – La MACIF compte aujourd'hui environ 10 000 salariés pour 10 millions de clients et la moitié de sociétaires. Après l'échec de la fusion amorcée avec la MAIF et la MAT-MUT, la direction s'est concentrée sur un projet de restructuration. Une holding, intitulée SGAM MACIF, se met en place au-dessus des entités du groupe MACIF (dont la mutuelle MACIF Assurances) dans l'optique d'absorber d'autres sociétés du secteur. Ces différentes sociétés ont des statuts juridiques différents et des accords d'entreprise différents. Ce contexte de restructuration permet à la direction d'accroître la remise en cause de nos acquis.

MC – À ces éléments s'ajoutent les évolutions de métiers liés à la « transition numérique », et notre direction s'inscrit dans les projections du secteur de suppression prochaine d'un tiers des emplois. La pression est donc considérable. Cela est renforcé par le poids sans cesse croissant de la réglementation internationale qui fait perdre beaucoup de technicité à nos activités, au point que de simples programmes informatiques pour-

raient à terme supplanter le travail de vrais conseillers.

Quelles ont été les revendications portées par FO pendant la grève de ce mardi 12 septembre ?

MC – Le syndicat a bien sûr repris dans son tract d'appel à la grève le mot d'ordre de « retrait des ordonnances ». La dimension interprofessionnelle est essentielle pour les militants. Cela étant, si la grève a été particulièrement bien suivie par les collègues, notamment en Loire-Atlantique et en Vendée, c'est sur une revendication propre à l'entreprise : « retrait du Nouveau Modèle Social (NMS) ». C'est cette question-là qui a été au cœur de toutes les discussions et de toutes les interrogations, même s'il est évident que ce projet de NMS s'inscrit entièrement dans le cadre des ordonnances Macron.

BC – Il faut rappeler que la grève du 12 septembre a été préparée par les initiatives que nous avons prises ces derniers mois. Nous avons tout d'abord publié une pétition nationale pour le retrait du NMS, qui a recueilli plusieurs centaines de signatures. Nous avons également recherché l'action commune avec la CGT, même celle-ci s'est finalement avérée très compliquée à mettre en œuvre. Enfin nos appels à la grève le même jour que la CGT le 19 juin et ce 12 septembre (FO sur la ligne du retrait du NMS) ont permis que la mobilisation soit la plus importante depuis 2006 et la mise en œuvre du « Nouveau Contrat Social » (NCS)...

« NMS », « NCS »... de quoi s'agit-il exactement ?

MC – Avant l'année 2007, la rémunération des salariés de la MACIF était calculée dans le cadre de grilles indiciaires, sur le modèle de la fonction publique, incluant donc une évolution automatique de la carrière. Le NCS a été imposé en 2007, malgré un fort mouvement intersyndical FO – CGT – CGC – CFDT – CFTC, dont l'unité a été rapidement mise à mal. La direction en a profité pour supprimer les grilles indiciaires et introduire une part variable individuelle. Cette dernière n'est pas simplement calculée

en fonction du rendement du salarié, mais également sur la base de l'évaluation et de son comportement.

BC – La direction souhaite mettre en œuvre le NMS dès le 1er janvier 2018. Ce projet contient trois axes qui concentrent toutes les attaques contre notre statut actuel. Premièrement, les salaires : le collectif, qui prend la forme d'une augmentation générale automatique d'1 % en fonction de l'ancienneté, disparaîtrait complètement au profit d'augmentations individuelles attribuées selon les résultats de l'évaluation du salarié, dans le cadre d'une enveloppe fermée dont disposerait chaque agence – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, les minima seraient réduits pour les nouveaux entrants à compter du 1er janvier 2018.

MC – Le deuxième axe concerne l'organisation du temps de travail. Notre régime hebdomadaire actuel est de 31 heures 30. La direction veut nous faire passer à 35 heures, sans augmenter les salaires de manière équivalente. Beaucoup de collègues refusent catégoriquement cette hausse du temps de travail. De la même manière, les congés exceptionnels seraient revus à la baisse. Enfin, le troisième axe concerne la flexibilité. La direction veut introduire la possibilité d'annualiser le temps de travail sur la base de 1 600 heures, en fonction des sites. C'est une des particularités du NMS : toutes les formulations sont suffisamment ouvertes pour laisser la place à des organisations différentes selon les sites ou les services... Le NMS prévoit ainsi d'ouvrir la possibilité de déroger, jusqu'à dix fois dans l'année, au principe des deux jours consécutifs de week-end. Ou encore de faciliter la modification des horaires de travail, sur la base d'un accord exprimé par 75 % des salariés d'une même agence par exemple...

Quelles sont les perspectives ?

MC – La grève du 12 septembre est un point d'appui dans les discussions que nous avons et que nous allons avoir avec la direction. Le syndicat Force Ouvrière n'abandonne pas le terrain des revendications. ■

FO Hôpital de Saint-Nazaire

Une situation de crise aiguë



Un hôpital au bord de la rupture

Vendredi 8 septembre dernier, les agents de l'hôpital de Saint-Nazaire ont massivement participé à l'assemblée générale convoquée par FO, CGT et CFDT. Trois jours auparavant, ce sont les personnels de la cuisine centrale qui s'étaient réunis à l'initiative de FO, pour revendiquer notamment le remplacement systématique des arrêts de travail.

L'hôpital est au bord de l'explosion. Tous les services et toutes les catégories de personnels sont touchés par la désorganisation et le sous-effectif permanent qu'engendrent les politiques d'austérité successives.

Les agents sont pris à la gorge. Ils expriment leur détresse, leur épuisement et leur colère. Les revendications se concentrent sur la pérennisation de moyens supplémentaires et le renouvellement des agents contractuels en place.

Une action revendicative déterminée... et des premiers reculs

Mardi 12 septembre dernier, les personnels du service cardiologie ont manifesté dans le hall de l'hôpital de Saint-Nazaire. Le lendemain, dès 8h00, 150 agents ont fait grève et opéré un barrage filtrant dans la ville.

Dans l'heure qui a suivi, le directeur de l'hôpital a reçu, suite à leur demande, les organisations syndicales. Ces dernières ont été soutenues jusque dans les couloirs par plus d'une centaine d'agents. Malgré l'ampleur de la mobilisation, le directeur de l'hôpital n'a rien cédé... du moins dans un premier temps.

À 10h30, Madame Marie-Hélène Valente, sous-préfète, demande à

rencontrer en urgence et de manière inédite les représentants syndicaux. À 12h30, le directeur de l'hôpital annonce la suspension des mesures concernant le non-renouvellement des contractuels. C'est évidemment un premier recul, à mettre au compte de l'action revendicative.

À 16h00, la sous-préfète, accompagnée de Madame Marie-Hélène Neyrolles, directrice adjointe de l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS), s'engage auprès des organisations syndicales à apporter des garanties financières. La représentante de l'ARS recevra une délégation syndicale pour discuter de la question des moyens pérennes supplémentaires.

Dans le même temps, confrontée aux revendications et à la perspective d'un nouveau préavis de grève, la direction a été contrainte de revoir à la baisse son projet de restructuration de la maternité, qui devait au départ se traduire par la suppression de neuf lits et de dix postes en équivalent temps plein.

Les élus locaux saisis

Le syndicat FO est partie prenante des délégations organisées auprès des élus locaux, tout d'abord auprès du sénateur Yannick Vaugrenard le 19 septembre dernier, et auprès du maire de Saint-Nazaire David Samzun, le 20 septembre. Ce dernier dit avoir écrit à la ministre de la Santé pour une audience « urgente et nécessaire ».

La rencontre prévue avec l'ARS a été fixée le 5 octobre prochain. Comme l'indique le dernier communiqué intersyndical, plus que jamais, « le combat continue ». ■

FO Nantes Métropole

Grève des agents du Graffiti



Les 13 agents du Nettoyement de Nantes Métropole, chargés d'enlever les tags et graffitis, ont fait grève à compter du mercredi 13 septembre, notamment à l'appel de FO, pour revendiquer une augmentation de 45€ du Régime Indemnitaire Emploi, portant celui-ci à 155€ mensuels.

Le 14 septembre, lors d'une entrevue avec l'adjoint au personnel et la direction des ressources humaines, les représentants FO ont ainsi exposé les contraintes liées aux missions des

agents de ce service (multiplication des tâches, utilisation de produits toxiques, manipulation d'un matériel spécifique, etc.), relevant de la pénibilité au travail.

Malgré une heure de discussion, Nantes Métropole a refusé de satisfaire la revendication, ne reconnaissant pas les critères d'insalubrité et de qualifications.

Les agents, bien décidés à obtenir gain de cause, sont prêts à poursuivre leur mouvement si nécessaire. ■